# Projet pédagogique CLEO NOYON (septembre 2020)

**Statut**
L’Association Centre de Loisirs Educatifs d’Ourscamp (C.L.E.O.) est une association de la loi 1901, déclarée en Sous - Préfecture de Compiègne, sous le numéro W603001142,  le 17 janvier 2008, ayant son siège social au  1, place Saint Eloi, 60138 CHIRY OURSCAMP, représentée par Monsieur Antoine LAMOURERE, son Président.

**Objectifs de l'organisateur**
L'association a pour objet de :
- Organiser un accueil de mineur à caractère éducatif sur le temps extrascolaire.
- Promouvoir pour tous, des activités socio-éducatives, artistiques, culturelles, sportives.

Les objectifs de l'association s'insèrent dans le cadre d'une vision chrétienne de l'Homme et de la personne humaine.

**Accueil**
L'Association est ouverte à tous les enfants de 11 à 14 ans habitants ou scolarisés à Noyon et aux enfants venant des villages aux alentours.
L'Association est un lieu ouvert à tous quelle que soit leur appartenance nationale, culturelle, sociale ou religieuse.
L'Association est un lieu d'accueil et de service auprès des familles.

**Objectifs éducatifs :**
L’organisateur tient à aider les jeunes du 7 à 16 ans, à pouvoir construire leur personnalité autour de 3 axes :

***I - La socialisation :***

- Favoriser la convivialité : L'objet étant l'épanouissement de l'enfant, l'Association veut favoriser le vivre ensemble, dans le respect des différences. La qualité des relations entre les jeunes, entre les animateurs et les jeunes et au sein même de l’équipe d’animation est capitale. C’est au premier chef la notion de respect mutuel qui sera promue.
- La citoyenneté : Dans le souci de favoriser l'intégration et la mixité sociale, la rencontre avec d’autres jeunes (échanges, activités en commun) sera favorisée, de même que le brassage au niveau culturel, religieux et régional.  L'Association privilégiera la participation aux évènements et les manifestations de la ville et de la Région.
- Le service : On intégrera au maximum dans les activités la notion de service afin que les jeunes puissent non pas venir en consommateur, mais participer par leur entraide mutuelle à la bonne marche des activités et de la structure. Ces temps de service seront définis à l’avance en lien avec nos partenaires.
On veillera aussi à ce que les jeunes puissent être sensibilisés aux différentes formes de pauvreté et de précarité.
- La famille : L'Association propose des rencontres intergénérationnelles et ponctuelles pour des moments de détente et des moments festifs avec parents et enfants.
L'Association se propose aussi d'aider les parents dans leur tâche éducative par des temps d'écoute et de  dialogue entre parents et éducateurs.

***II - L'apprentissage à l'autonomie :***

Le jeune vient volontairement aux activités organisées par la structure. Il est toujours un partenaire du dialogue, même s’il a lieu principalement avec les parents pour l'inscription (par courrier et par des rencontres organisées).
- Participation : Le jeune tend à être acteur, à participer autant que possible à la préparation des activités et à l’élaboration des projets du centre. Il est consulté à cette fin lors des rencontres.
- Responsabilisation : On veillera à ce qu'ils puissent prendre des responsabilités pour collaborer à l'organisation. Les organisateurs sauront le former à la collaboration et veillerons à le guider par l'évaluation de la mission confiée.
- Réflexion : L’indépendance de jugement, la liberté dans ses appréciations seront favorisées notamment par un apprentissage de l’intériorité : l’organisateur tient ainsi à faire saisir que le groupe n’est pas la seule norme, que le jeune doit pouvoir agir, réagir, penser à partir de ses propres critères, critères qu’il doit apprendre à exposer, qu’il doit être prêt à discuter.

***III – La relation avec l'Environnement :***

La sensibilisation à l’environnement tendra à permettre au jeune de trouver dans la nature un gage d’équilibre et d’harmonie qui lui font souvent défaut à l’âge de l’adolescence. Les activités de semaine tendront à le sensibiliser au monde qui l'entoure et spécialement au respect de la nature. Les séjours organisés, pour cette raison, le seront au maximum sous la forme de « camps » afin que les adolescents puissent expérimenter une relation plus immédiate avec l’environnement naturel, tout en se dégageant pour quelques jours des biens de consommation.
L'Association permettra à des acteurs de la vie environnemental de la région, d'intervenir pour sensibiliser, et préparer un activité en amont.

**Types d'activités**
Le C.L.E.O. souhaite offrir plusieurs types d'activité, pour répondre aux objectifs formulés. Une après-midi s'articule sur 5 pôle :
- Jeux de collaboration, de coopération et de  stratégie (Cluedo Géant, enquête, jeux de piste, jeux de société, loup garou, dames, échec  ….)
- Bricolage, art, création, réalisation des jeux (nichoir à oiseaux, échasses, damier, …)
- Sport (Foot, basquets, tennis de table, teck, relais, …)
- Discussions et débats (A partir d'un événement de Oise Hebdo)
- Temps de silence ou d'intériorité (A partir d'une peinture, musique, slam, …)

L'association prévoit l'intervention de personne extérieur selon leur compétence et leur témoignage de vie (témoignage de voyage, de service à la société, connaissance de l'environnement naturel et technologique de la région,  art plastique, bricolage, …)
Le goûter se révèle être un lieu de convivialité important et de connaissance des traditions de chacun.

**Moyens**
Le C.L.E.O. met à la disposition des jeunes, grâce à la paroisse de Noyon, les locaux de l’aumônerie, rue Jean Paul II 60402 NOYON. Ils se composent d’une cour, d’une grande salle de 70m2, de sanitaires, de cuisine. L’accès au cloître de la cathédrale (lieu gazonné et protégé de 300 m2) est aussi possible. En outre, il propose le site d'Ourscamp comme lieu d'éventuelles sorties ou de camps. Il met à la disposition du matériel pédagogique tel que matériel sportif, ludique, et culturel. De plus, il peut également mettre à disposition du matériel onéreux, tel que vidéo projecteur, appareil de photo numérique, Kinnect XBOX 360, …

**Financement**
    Le C.L.E.O. financera par lui-même une partie de ses activités, grâce au frais d'inscription des jeunes et des dons. De plus, il sollicitera les collectivités locales pour obtenir des aides matériels, logistiques ou financières.

**Sécurité**
    La sécurité des enfants et la soumission rigoureuse à la réglementation en vigueur sont la base de toutes nos activités. L'Association rend les enfants acteurs de cette sécurité en les sensibilisants au respect des règles du vivre ensemble, ainsi  que celles concernant la protection des biens et des personnes, contenues dans la loi française.

**Conclusion**
Tous ces points sont développés dans le règlement intérieur, lui-même revue chaque année.